



Direction régionale des affaires  
culturelles d'Île de France

Unité départementale de  
l'architecture et du patrimoine de  
l'Essonne

REÇU LE  
20 FEV. 2018  
MAIRIE DE  
SERMAISE

L'Architecte des Bâtiments de France de  
l'Essonne

à

Monsieur le Maire de Sermaise  
Hôtel de Ville – 280 avenue Paul Blot  
91530 SERMAISE

Évry, le 16 février 2018

**Objet** : Avis sur le PLU arrêté de SERMAISE

**PJ** :

Monsieur le Maire,

Affaire suivie par  
Alain Luciani

Référence  
171120

Suite à votre courrier du 13 février 2018 et après relecture de votre PLU arrêté par délibération en date du 25 octobre 2018, je vous informe que l'OAP de la pâture des joncs devra être en continuité avec l'urbanisation de l'avenue de Dourdan (D116).

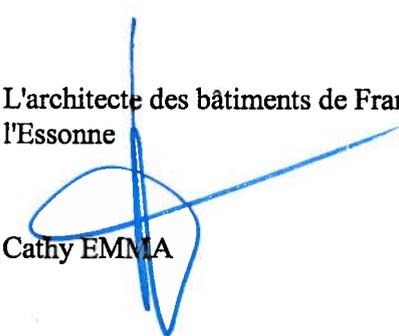
Préfecture de l'Essonne, tour B,  
Boulevard de France  
91 000 Évry cedex

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Téléphone : 01 69 91 95 22

L'architecte des bâtiments de France de  
l'Essonne

Cathy EMMA



Copie : Direction Départementale des Territoires de l'Essonne

.../...